

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2011 – 20H30**

REMERCIEMENTS

- E.F.S. (Don du sang) 44 candidats au Centre Culturel
- Ass. Dancing Représentation Section COUNTRY pour la mise à disposition gracieuse de l'ancienne salle des Fêtes.

11/17– COMMERCIALISATION D'UN ESPACE PUBLICITAIRE

Une future commerçante, esthéticienne rue Carnot, sollicite un encart publicitaire de 1/6^{ème} de page, en quadri, dans le bulletin municipal pour promouvoir l'ouverture de son magasin. Deux numéros restant à paraître, il est proposé un forfait de 130 € pour les deux éditions :

Vote : Forfait de 130 € voté à l'unanimité.

11/18 – CONTRAT DE MAINTENANCE

Proposition de renouvellement du contrat de maintenance sécurité du mur d'escalade, au gymnase, pour 986,70 € TTC en faveur de la Société Pyramide.

Renouvellement accepté à l'unanimité

11/19– COMMISSIONS A.S.V.P.

Il s'agit des missions confiées à l'Agent territorial (ASVP), qui doivent être clairement définies par une décision municipale, entérinée par un arrêté du Maire, pour application. Les missions ainsi désignées seront soumises à l'appréciation de M. le Procureur de la République, qui fera prêter serment à l'Agent responsable nommé.

Les missions, appelées commissionnements, sont les suivantes :

- COMMISSIONNEMENT POUR LA POLICE DES MARCHES ET DES FOIRES
- COMMISSIONNEMENT POUR L'URBANISME
- COMMISSIONNEMENT POUR LES DEBITS DE BOISSONS
- COMMISSIONNEMENT CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE
- COMMISSIONNEMENT CONTRE LES NUISANCES VISUELLES ET SONORES
- COMMISSIONNEMENT POUR LA PROPETE DE LA VOIE PUBLIQUE
- COMMISSIONNEMENT SUR LA REGLEMENTATION DES PUBLICITES, ENSEIGNES et PRE-ENSEIGNES

Madame AUBRY se fait préciser le rôle exact de l'ASVP, par rapport au Policier Municipal.

11/20 – TRANSFERT DE CHARGES C.D.C. : PAYS DE L'ORBIQUET

INVESTISSEMENT

<u>Résultats 2009</u>	<u>Résultats 2010</u>	<u>Résultats de clôture</u>
- 575 464,03 €	- 206 499,35 €	- 781 963,38 €
FONCTIONNEMENT		
+ 260 449,48 €	- 6 226,37 €	+ 254 223,11 €
TOTAL A REPENDRE		
- 315 014,55 €	- 212 725,72 €	- 527 740,27 €

Le Conseil Municipal affecte les résultats de clôture 2010 pour la Section de fonctionnement, selon la pratique suivante :

- Déficit d'Investissement = - 781 963,38 €
Report à nouveau en Fonctionnement + 136 553,73 €

11/23 – FINANCES FISCALITÉ (3 TAXES)

Monsieur le Maire rappelle qu'il a adressé le tableau des trois taxes, avec la convocation de la réunion de budget.

Rappel du tableau et décision (pas d'augmentation municipale pour 2011 conformément aux précédents engagements)

	<u>TAUX 2010</u>	<u>TAUX 2011</u>	<u>BASES</u>	<u>PRODUITS</u>
Taxe d'Habitation	12,32 %	12,32 %	1 703 000,00 €	209 810 ,00 €
Taxe Foncière bâti	30,25 %	30, 25 %	1 602 000,00 €	484 605,00 €
Taxe Foncière N-bâti	40,76 %	40,76 %	65 600,00 €	26 739,00 €
			<u>RECETTE FISCALE</u>	<u>721 154 , 00 €</u>

11/24 – FINANCES BUDGET PRIMITIF 2011

BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur le Maire commente la relecture des dépenses et recettes prévues et réalisées en 2010 et fait les propositions, article par article, pour le BUDGET PRIMITIF 2011.

SECTION de FONCTIONNEMENT : Celle- ci s'équilibre à : **2 520 768,73 €**

SECTION d' INVESTISSEMENT : Celle-ci s'équilibre à : **1 544 299,38 €**

Après quelques commentaires concernant les recettes d'investissements, Monsieur le Maire propose le Budget Primitif, aux voix :

VOTE : POUR = 13 CONTRE = 1 ABSTENTIONS = 5

Le Budget Primitif 2011 est validé.

11/25 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions attribuées aux associations locales sont énumérées, ligne par ligne. Monsieur GROULT, en charge des associations tient à remercier les élus de La Vespière, qui ont pris la décision de participer, à ces attributions, réduisant d'autant, la part d'Orbec.

Chaque attribution est votée à l'unanimité, sauf : 4 abstentions pour certains bénéficiaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Information : Accueil du Club PORSCHE, le samedi 2 Avril, Place Foch à 12h, par la Ville d'Orbec et les Belles d'Antan.
- Eglise. Monsieur le Maire et Monsieur Ph. DELARUE ont reçu un architecte auprès de qui ils ont sollicité des conseils pour une intervention efficace sur les travaux de notre église.

Des subventions spécifiques existent, mais il convient, préalablement à toute démarche, de solliciter la prestation d'un architecte habilité aux monuments historiques. Une prochaine réunion établira le déroulement de cette opération.

Fin de séance minuit 20.